



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 148

## **Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. Paul Bégin  
Ministre de l'Environnement**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2000**

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce projet de loi modifie la Loi sur le ministère de l'Environnement afin d'y préciser expressément que le ministre de l'Environnement a autorité sur le domaine hydrique de l'État.*

## Projet de loi n° 148

### LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'article 13 de la Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., chapitre M-15.2.1), modifié par l'article 181 du chapitre 40 des lois de 1999, est de nouveau modifié par le remplacement, dans la première ligne du premier alinéa, des mots « assure la gestion du domaine hydrique de l'État et » par les mots « a autorité sur le domaine hydrique de l'État et assure la gestion ».
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).